

COVID-19 CANADA

Mise à jour au 25/03/2021

SITUATION ACTUELLE AU CANADA

AU NIVEAU SANITAIRE

Nombre de cas totaux COVID-19 et répartition géographique entre les provinces canadiennes et les territoires :

Canada	951 562
Québec	305 435
Ontario	336 070
Alberta	144 311
Colombie-Britannique	94 769
Saskatchewan	32 346
Nouvelle-Écosse	1 699
Manitoba	33 696
Terre-Neuve-et-Labrador	1 015
Nouveau-Brunswick	1 546
Île-du-Prince-Édouard	153
Yukon	72
Territoires du Nord-Ouest	42
Nunavut	395

Nombre de décès COVID-19 : 22 790 Nombre de guérison : 889 850 Vaccins administrés : 4 666 946 doses

Plus de 26 977 663 de personnes ont subi un test de dépistage de la COVID-19 au Canada, soit un taux de dépistage de 709 841 par 1 million d'habitants. De toutes les personnes testées, 3,7 % ont reçu un test positif.

Réf. : <https://sante-infobase.canada.ca/covid-19/resume-epidemiologique-cas-covid-19.html> et <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus.html>

Depuis le début de la pandémie, il y a eu 933 785 cas de COVID-19, dont 22 676 décès au Canada; ces chiffres cumulés nous renseignent sur le fardeau global de la COVID-19 à ce jour. Ils nous montrent également, avec les résultats des études sérologiques, que la vaste majorité des Canadiens demeurent susceptibles de contracter la COVID-19. Tandis que le déploiement des programmes de vaccination se poursuit dans tout le Canada, il y a de l'optimisme quant à la possibilité qu'une immunité répandue et durable puisse être atteinte grâce à la vaccination contre la COVID-19.

Toutefois, la transmission de la COVID-19 s'est stabilisée à un niveau élevé depuis la mi-février et le nombre moyen de cas quotidiens est à la hausse. Les dernières données nationales montrent une moyenne quotidienne sur sept jours de 3 297 nouveaux cas (du 12 au 18 mars). Le pays recense 35 009 cas actifs en ce moment.

Alors que la COVID-19 continue de toucher les personnes de tous âges au Canada, les taux d'infection sont les plus élevés chez les personnes de 20 à 39 ans, les cas graves sont cependant moins courants chez les jeunes adultes. L'émergence et la propagation de certains variants du virus SRAS-Cov-2 occasionnent une plus grande préoccupation. En date du 21 mars, un total de 5 154 cas de variants préoccupants ont été signalés au Canada, soit 4 807 du variant anglais, 243 du variant sud-africain du sud et 104 du variant brésilien P.1. En raison de l'augmentation continue des cas de variants plus contagieux, le maintien de l'application des mesures de santé publique demeure crucial.

À l'échelle nationale, on observe une stabilisation ou une légère augmentation du nombre des indicateurs tardifs de la gravité de la COVID-19. Les données provinciales et territoriales indiquent qu'en moyenne 2 057 personnes atteintes de la COVID-19 ont été traitées quotidiennement dans des hôpitaux canadiens au cours de la dernière période de sept jours (du 12 au 18 mars), dont 561 se trouvaient dans des unités de soins intensifs. Au cours de la même période, 31 décès liés à la COVID-19 ont été signalés en moyenne chaque jour.

Réf. : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique.html>

Le risque pour les Canadiens de contracter la COVID-19 est toujours considéré comme élevé par les autorités sanitaires, c'est pourquoi le Canada :

- Maintient ses frontières fermées et demande à tous les canadiens d'éviter jusqu'à nouvel ordre les voyages non essentiels à l'extérieur du Canada ;
- Maintient la période de quarantaine exigée à l'entrée au pays. Ceux qui contreviennent à cette obligation s'exposent à la prison ou à une amende allant jusqu'à 750 000\$;
- Prolonge la validité des mesures « d'interdiction d'entrée au Canada en provenance d'un pays étranger autre que les États-Unis ;
- Maintient la frontière canado-américaine fermée jusqu'au 21 avril sauf pour le transport routier et les travailleurs de la santé qui sont exemptés de cette mesure d'exception ;
- Tous les passagers aériens âgés de cinq ans ou plus, y compris les Canadiens, devront [présenter les résultats négatifs d'un test d'amplification en chaîne par polymérase \(test PCR\)](#) effectué au cours des 72 heures avant leur embarquement à destination du Canada.

La documentation d'un résultat négatif à un test effectué en laboratoire doit être présentée au transporteur aérien avant l'embarquement sur un vol à destination du Canada. Toute personne qui reçoit un résultat négatif au test de dépistage et qui est autorisée à entrer au Canada doit quand même se soumettre à la quarantaine obligatoire de 14 jours complets ;

- Les voyageurs autorisés à entrer au Canada par voie aérienne ou terrestre doivent soumettre électroniquement leur plan pour se mettre en quarantaine ainsi que les coordonnées de leurs personnes-ressources avant de monter à bord d'un vol à destination du Canada. Ces renseignements, de même qu'une autoévaluation des symptômes de la COVID-19, devront être enregistrés en ligne ou par le biais de l'application mobile « ArriveCan » : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19/arrivecan.html> Les passagers aériens devront présenter un reçu pour attester la numérisation de ces informations devant les agents des services frontaliers. Ceux qui contreviennent à cette obligation s'exposeront à une amende de 1000 \$;
- Pour les voyageurs aériens revenant de l'étranger : ils doivent utiliser « ArriveCan » pour soumettre leur numéro de référence de réservation pour un séjour de 3 nuits dans un hôtel autorisé par le gouvernement. Ils seront tenus de subir un test à leur arrivée au Canada, avant de quitter l'aéroport.

Après le test à l'arrivée, ils devront se rendre à l'hôtel réservé pour 3 nuits afin d'attendre les résultats du test. Si celui-ci est négatif le voyageur est autorisé à finir sa quarantaine dans son lieu de quarantaine approuvé par « ArriveCan ». Si le résultat est positif, il sera déplacé dans un lieu de quarantaine désigné par les autorités pour terminer la période d'isolement de 14 jours. Selon le lieu où il se trouve, le voyageur recevra également des directives sur la façon d'obtenir un autre test vers la fin de leur période de quarantaine.

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/derniers-conseils-sante-voyageurs.html>

Cinq vaccins contre la COVID-19 sont présentement approuvés pour usage au Canada. Les vaccins Pfizer-BioNTech, Moderna, AstraZeneca et COVISHIELD Verity/Serum Institute of India (SII) (COVISHIELD, vaccin AstraZeneca fabriqué sous licence) qui sont administrés en deux doses et le vaccin Janssen administré en une dose. La livraison de ce dernier devrait commencer au milieu du printemps. En tout, 4 666 946 doses de vaccin ont été administrées en date du 25 mars 2021. La vaccination contre la COVID-19 a commencé le 13 décembre 2020.

Selon le calendrier de livraison actualisé, le gouvernement du Canada affirme qu'il disposera de suffisamment de doses pour vacciner 14,5 millions de personnes d'ici juin.

Depuis le 16 mars, la Santé publique du Canada a aussi modifié sa recommandation sur le report possible de l'administration de la 2^{ème} dose de vaccin afin d'immuniser le maximum de personnes avec la 1^{ère} dose. Dorénavant, elle conclut que la 2^{ème} dose de vaccin devrait préférablement être administrée au maximum 16 semaines après la première, soit \pm 4 mois. Il revient cependant à chaque province canadienne de déterminer sa stratégie vaccinale à adopter en collaboration avec son propre comité d'immunisation. Dans la foulée, le Québec, l'Ontario, l'Alberta et le Manitoba ont annoncé qu'ils offriront la seconde dose de vaccin dans un intervalle de 16 semaines. Pour rappel, le gouvernement fédéral est responsable de l'approvisionnement en vaccins et de leur approbation réglementaire. Les provinces et les territoires ont la responsabilité de préparer leurs systèmes de santé pour livrer, entreposer, distribuer, administrer, surveiller et assurer le suivi des vaccins selon leurs groupes prioritaires.

Toujours au sujet des vaccins, la société biopharmaceutique québécoise Medicago (<https://www.medicago.com>) qui travaille de concert avec la pharmaceutique GSK, se rapproche de plus en plus de l'approbation de son vaccin contre la COVID-19. L'essai clinique du vaccin candidat passe finalement en phase trois, soit l'étape finale des essais cliniques. Elle vient d'obtenir l'approbation des autorités canadiennes et américaines pour commencer le recrutement d'adultes en bonne santé, puis de personnes âgées de 65 ans et plus. Jusqu'à 30 000 volontaires dans 10 pays différents, à commencer par le Canada et les États-Unis, peuvent être recrutés.

Réf. : [Medicago et GSK lancent la phase III de l'essai clinique du candidat-vaccin avec adjuvant contre la COVID-19 | GSK Canada](#)

AU NIVEAU ÉCONOMIQUE

- Le gouvernement fédéral prévoit débloquer 7,2 milliards de plus pour la santé au pays

Le projet de loi C-25 prévoit notamment le versement de quatre milliards de dollars supplémentaires aux provinces canadiennes pour les aider à faire face à l'augmentation des dépenses en santé. Il compte également consacrer un milliard de dollars de plus pour soutenir les efforts de vaccination au pays.

Bien qu'il s'agisse d'une bonne nouvelle pour les provinces qui réclament un engagement accru du fédéral dans les dépenses en santé, cette injection de fonds en santé ne sera pas récurrente, il s'agit d'un transfert ponctuel. Selon les provinces, la contribution fédérale actuelle ne couvre environ que 22 % du coût de la prestation des soins de santé universels qu'elles doivent assumer.

SITUATION ACTUELLE AU QUÉBEC

AU NIVEAU SANITAIRE

En date du 25 mars, voici les chiffres de l'Institut national de santé publique du Québec :

Nombre de cas confirmés :	305 385
Nombre de décès :	10 637
Nombre d'hospitalisation en cours :	481
Nombre aux soins intensifs :	115
Nombre rétablis :	288 384
Nombre de prélèvements analysés par jour :	37 698
Vaccination, doses reçues au total :	1 380 295
Vaccins administrés au total :	1 121 958

Réf : <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees> et <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/situation-coronavirus-quebec/#c70320>

Le nombre de cas par région indique que Montréal comptabilise toujours le plus de cas (114 238). Les chiffres des régions avoisinantes : Montérégie (43 752) ; Laval (26 763); Lanaudière (21 508); les Laurentides (17 625); la Capitale-Nationale (23 493) et la Mauricie (13 139).

Après une situation épidémiologique jugée encourageante à la fin de février, le Québec subit de nouveau une hausse soutenue du nombre de nouveaux cas de COVID-19. Cependant l'heure est à certains assouplissements dans les mesures sanitaires imposées par le gouvernement du Québec.

Ces mesures inquiètent toutefois l'Institut national de santé publique du Québec, qui selon elle, estime que les principaux variants deviendront « dominants » et représenteront plus de 50 % des nouveaux cas d'ici le début d'avril au Québec. Ce sera le début de la 3^{ème} vague redoutée. Pour l'organisme, les mesures en place sont insuffisantes pour ralentir ces nouvelles souches du coronavirus, le gouvernement va devoir revoir ses décisions.

Actuellement, trois régions du Québec éloignées des grands centres, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la Côte-Nord et le Nord-du-Québec, sont en zone d'alerte jaune et ne sont ainsi plus soumises au couvre-feu.

La limite du nombre de personnes pouvant participer à une même activité sportive extérieure est maintenant fixée à 12 dans ces régions. Les contacts étroits, de courte durée et peu fréquents, sont permis entre les participants. Des matchs peuvent donc être disputés à l'extérieur pour les sports d'équipe en minimisant les contacts. Les rassemblements dans les domiciles privés (maison et chalet) à l'intérieur ou à l'extérieur sont limités aux occupants de 2 résidences privées. Tous les endroits publics sont ouverts (restaurants, bars, cinémas, salles de spectacle, etc.) avec certaines restrictions.

Sept régions du Québec sont en zone orange. Ces régions représentent 10 % de la population du Québec. Les règles entre autres sont un couvre-feu entre 21h30 et 05h du matin ; rassemblements dans les domiciles privés à l'intérieur ou à l'extérieur interdits ; funérailles autorisées avec 25 personnes ; lieux de cultes avec 100 personnes maximum ; restaurants ouverts aux résidents d'une même adresse et les bars restent fermés. Les musées, cinémas, salles de spectacles sont ouverts avec restrictions, la limite du nombre de personnes pouvant participer à une même activité sportive extérieure est fixée à 12; télétravail obligatoire pour les secteurs d'activités non-essentiels et le retour en classe à temps complet des élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaire.

La majorité du Québec demeure donc toujours en zone rouge et est encore soumis à des règles plus strictes, certains allègements ont toutefois été accordés :

- Couvre-feu maintenant entre 21h30 et 05h du matin. Les rassemblements demeurent par ailleurs interdits et les déplacements interrégionaux fortement déconseillés sur l'ensemble du territoire. Des amendes de 1000\$ à 6000\$ sont prévues pour les contrevenants;
- Les épicerie et dépanneurs doivent adapter l'heure de fermeture en fonction du couvre-feu;
- Les restaurants et les bars sont fermés;
- Tous les commerces non-essentiels, dont les salons d'esthétique et de coiffure, ont le feu vert pour continuer leurs activités. Les centres commerciaux peuvent accueillir des clients, mais les flâneurs ne seront pas tolérés. La surveillance est accrue ;
- Les musées, bibliothèques et cinémas sont ouverts moyennant des consignes strictes ;
- À partir du 26 mars, les salles de spectacles pourront rouvrir : consignes strictes et 250 personnes maximum ;
- Les élèves des cégeps et les étudiants des universités peuvent reprendre leurs cours en classe mais le taux d'occupation dans les locaux ne peut pas dépasser les 50 % ;
- Une personne seule ne peut avoir la visite que d'une autre personne seule. Les rassemblements de deux bulles familiales demeurent interdits;
- Les cours à l'école primaire sont en présentiel mais tous les enfants (de la 1^{ère} à la 6^{ème} année) doivent porter en tout temps un masque de procédure dans la classe; lors des déplacements et dans le transport scolaire;
- À l'école secondaire, tous les élèves doivent porter un masque de procédure en tout temps. Les écoles fournissent par jour à chaque élève et enseignant, deux masques de procédure. À partir du 29 mars, les élèves pourront retourner à l'école à temps plein ;
- Les secteurs manufacturier et de la construction doivent fonctionner à cadence réduite;
- Les lieux de cultes peuvent accueillir à partir du 26 mars 250 personnes; les mariages et funérailles sont limités à 25 personnes à une seule adresse;

- Le télétravail demeure obligatoire pour les secteurs d'activités non-essentiels (les entreprises et les tours à bureaux doivent rester fermées) ;
- Les activités sportives et récréatives sont permises à l'extérieur dans des lieux publics pour les personnes d'une même résidence ou pour un maximum de 8 personnes de résidences différentes. À partir du 26 mars, les activités extérieures sans contact sont autorisées pour les groupes de 8 personnes;
- Les piscines et les aréas peuvent ouvrir, mais partiellement. Les activités qui y seront permises seront limitées à la pratique libre du sport et à l'entraînement individuel ou en duo, avec un instructeur. À partir du 26 mars, les spas peuvent rouvrir;
- Les tournages de télé et de cinéma peuvent se poursuivre tout en respectant les règles sanitaires;
- Les équipes canadiennes de hockey de la LNH sont autorisés à jouer tout en respectant des consignes très sévères imposées par la Santé publique.

Campagne de vaccination au Québec

Québec a administré 1 121 958 doses de vaccin depuis le début de la campagne de vaccination. La 2^{ème} dose du vaccin sera administrée 16 semaines après la 1^{ère}.

Bien qu'une certaine priorité soit accordée à la région de Montréal en raison du nombre plus élevé de cas et la présence de plusieurs cas suspects de variants, la campagne de vaccination a débuté pour la population du Québec partout dans la province. Depuis le 22 mars; les personnes de 60 ans et plus sont invitées à prendre un rendez-vous. Si le calendrier des livraisons de vaccins n'est plus perturbé, l'objectif du gouvernement est que tous les québécois qui le voudront, reçoivent une 1^{ère} dose d'ici le 24 juin prochain.

Les mesures prise par le gouvernement du Québec pour accélérer la vaccination :

- Suite à une entente avec l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires, l'inoculation des vaccins Moderna et AstraZeneca est maintenant possible par les 350 pharmacies de l'île de Montréal. Dans quelques semaines, des pharmacies d'autres régions pourront aussi vacciner;
- Il lance un appel aux grandes entreprises afin qu'elles participent aux efforts de vaccination au Québec à partir du mois de mai. Elles doivent compter sur leurs propres équipes de vaccinateurs. Le ministère de la Santé mettra à leur disposition les vaccins, les équipements de protection individuelle nécessaires ainsi que le matériel médical lié à la vaccination comme les aiguilles et seringues. Les entreprises qui souhaitent participer doivent préalablement se qualifier en s'engageant à vacciner de 15 à 25 000 personnes (leur personnel, leur famille ainsi que la communauté avoisinante) sur une période de trois mois. Puisque la cible est quand même ambitieuse, des entreprises pourront se grouper en « hub » pour atteindre les objectifs. Une entreprise qui n'a pas la capacité, mais qui dispose d'une équipe médicale pourrait aussi uniquement offrir sa main-d'œuvre. Avec ce programme, l'objectif sera au minimum de vacciner 500 000 Québécois à travers 20 à 50 pôles de vaccination de grandes entreprises à travers la province. Le groupe CAE qui emploie 4000 personnes à Montréal a déjà répondu présent et travaille à ses frais à la mise sur pied d'un centre de vaccination dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

AU NIVEAU ÉCONOMIQUE

➤ Pour soutenir les salles de spectacles

Le gouvernement prolonge de 3 mois et de 18 millions de dollars son plan d'aide qui compense les pertes en revenus de billetterie pour les salles de spectacles touchées par les mesures sanitaires;

➤ Présentation par le gouvernement du budget 2021-2022, marqué par la COVID-19

Avec des déficits prévus jusqu'en 2028 et encore plus d'argent en santé. Il entend modifier les lois sur la gestion des finances publiques pour se donner sept ans (et non pas cinq) pour dit-il absorber le choc et lui éviter de couper dans les services publics ou d'augmenter les impôts avant les prochaines élections de 2022.

Le déficit devrait s'établir à 12,3 milliards de dollars au terme de l'année fiscale 2021-2022, presque 5 milliards de plus que le montant anticipé en novembre dernier.

La lutte contre la COVID-19 a déjà coûté au moins 12 milliards de dollars. Et la facture va augmenter, on l'estime à 30 milliards de dollars sur cinq ans.

Le gouvernement Legault mise sur une hausse des dépenses en santé de 5,8 % afin de renforcer le réseau mis à mal par la pandémie. Quelque 2,9 milliards de dollars sont donc consacrés à son amélioration, un montant qui s'inscrit dans l'annonce de plusieurs mesures totalisant 10,3 milliards d'ici cinq ans. (engagement de personnel; nouvelles infrastructures; amélioration de l'accès aux services de santé de première ligne; accélération du virage numérique du réseau de la santé avec l'octroi d'une enveloppe de 22 millions de dollars). Il prévoit également de l'aide pour rehausser les services en santé mentale, les femmes victimes de violence conjugale; les jeunes en difficultés, etc.

Il consacrera 4 milliards de dollars au redécollage de l'économie lors des cinq prochaines années. Le tiers de cette somme doit servir à brancher le plus de Québécois possible à l'Internet haute vitesse. Le crédit d'impôt à l'investissement par les entreprises dans les nouvelles technologies sera également prolongé — et temporairement amélioré — pour un coût total de 290 millions. Et dans un contexte de relance économique, pour le démarrage accéléré de projets d'infrastructures, il prévoit des « mesures d'accompagnement » totalisant 68 millions de dollars. Une enveloppe de 41 millions de dollars est prévue notamment pour « réduire les délais d'autorisation environnementale ».

Enfin, il prolonge aussi de deux ans l'aide aux secteurs de l'économie les plus touchés par la pandémie, comme l'hébergement et la restauration. Et pour aider la culture, il injectera un total de 392 millions de dollars en six ans, dont 147 millions lors des deux premières années.

SITUATION ACTUELLE EN ONTARIO

AU NIVEAU SANITAIRE ET DÉPLACEMENT

<https://www.ontario.ca/fr/page/reponse-ontario-au-covid-19>

<https://www.ontario.ca/fr/page/deconfinement-de-lontario>

Les magasins de produits alimentaires et les pharmacies permettent aux clients le Walk in, pour les autres ils le peuvent aussi, mais avec une capacité de clients réduite.

Les terrasses des restaurants peuvent accueillir des clients, ce qui n'était plus le cas depuis un trimestre.

Les travailleurs non essentiels qui le peuvent sont priés de télétravailler.

Le Grand Toronto (GTA) est la région la plus sous contrôle avec un « Order to stay at home » (sauf pour les travailleurs essentiels).

Les voyages interprovinciaux sont fortement déconseillés. Les voyages de et vers l'étranger sont réduits au maximum, l'aéroport de Toronto Pierson tourne à 2 - 3 % de sa capacité (hors vols cargo).

SITUATION ACTUELLE AU MANITOBA

AU NIVEAU SANITAIRE ET ÉCONOMIQUE

<https://www.gov.mb.ca/covid19/index.fr.html>